

# APPEL À PROJETS 2026

## Contexte :

### Orientations et priorités en lien avec :

- **le Contrat d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 signé entre la CNAF et la CAF**
- **le Schéma Départemental des Services aux Familles 2024-2026**
- **les Conventions Territoriales Globales signées entre la CAF et les Communautés de Communes**

## Priorités :

**Renforcement de la qualité et Accompagnement des solutions émergentes - Innovation -Capitalisation d'expérience - recherche de mutualisation permettant de répondre à des besoins identifiés**

**Promotion et attractivité des métiers de la petite Enfance et du secteur enfance jeunesse**

Projets transversaux favorisant la complémentarité des acteurs et la cohérence éducative.

Développement des liens et des passerelles familles/structures/écoles

Favoriser l'équité territoriale pour le développement d'actions sur les territoires moins dotés

Favoriser l'accessibilité et la connaissance des services aux familles pour répondre à la diversité des besoins

Développement Durable Transition écologique Soutien aux comportements individuels et collectifs écoresponsables



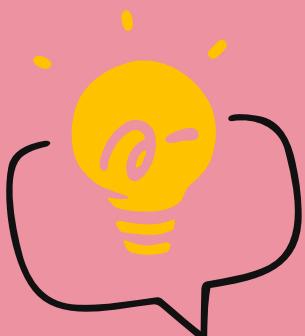
ALLOCATIONS  
FAMILIALES

Caf  
du Jura

# APPELS À PROJETS 2026

**Fonds Publics et Territoires,  
Prévention de la Radicalisation  
Fonds locaux**

**Un dossier commun à transmettre  
uniquement par mail sur  
[subas@caf39.caf.fr](mailto:subas@caf39.caf.fr)**



ENVOYER LES DEMANDES  
AVEC ACCUSE DE RECEPTION

NORMER L'OBJET DU MAIL : **AAP 2026 + NOM DU PROJET**

**1 PROJET = 1 DEMANDE**

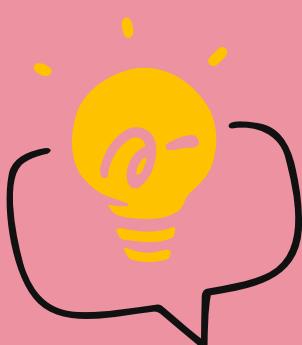
**VERIFIER QUE VOTRE DOSSIER EST COMPLET**

# APPELS À PROJETS 2026

## Fonds national parentalité (FNP) Axe1

**Dépôt de votre demande et des pièces justificatives sur la plateforme ELAN**

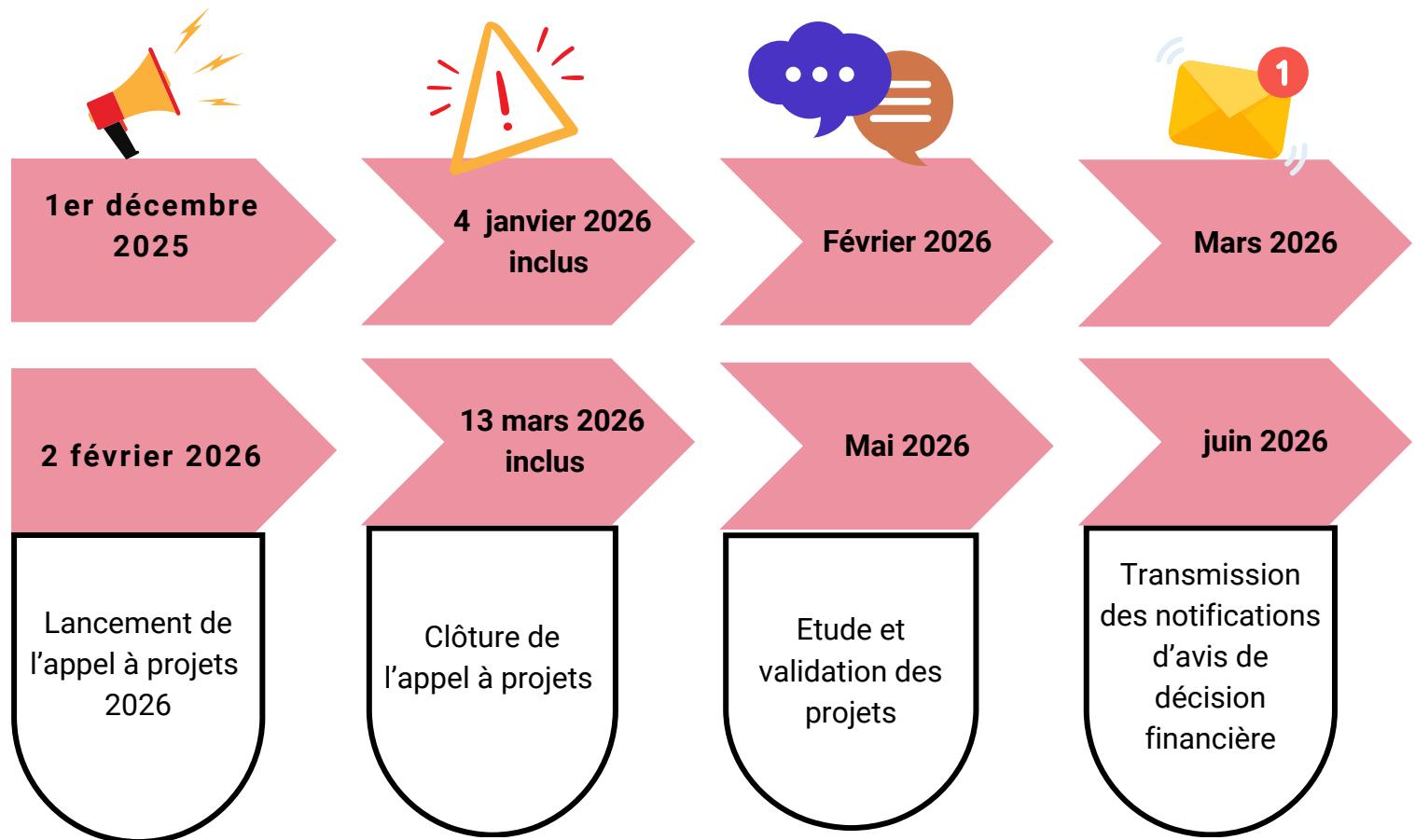
**<https://elan.caf.fr/>**



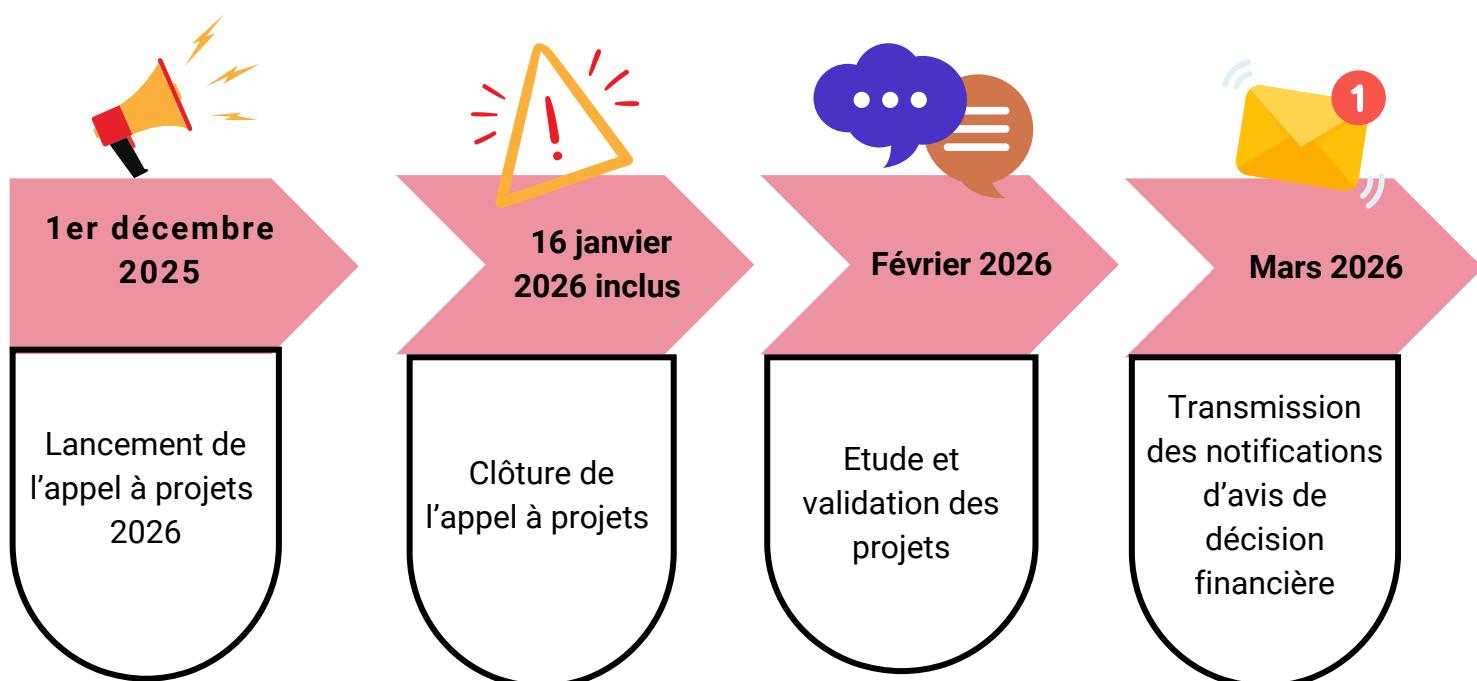
- **Vous et votre structure sont connus de la plateforme ELAN** : vous pouvez démarrer l'instruction de votre demande en sélectionnant le téléservice qui correspond à la demande d'aide et la transmettre. Votre demande sera validée par la personne détentrice du compte "signataire" et ensuite transmise à notre service Action sociale.
- **Votre structure est connue de la plateforme ELAN mais vous n'avez pas de compte personnel** : vous devez vous créer un compte personnel avec un login et un mot de passe sur la plateforme ; vous recevrez ensuite une autorisation pour déposer une demande de subvention par la personne de votre structure qui a le compte "administrateur". une fois votre compte validé, vous pouvez instruire votre demande qui sera validée par la personne détentrice du compte "signataire" et ensuite adressée à notre service Action sociale.
- **Votre structure n'est pas connue de la plateforme ELAN** : vous devez vous créer un compte personnel avec un login et un mot de passe sur la plateforme et sélectionner le téléservice qui correspond à la demande d'aide.

# Calendrier des appels à projets 2026

## FPT et Valeurs de la République/Prévention radicalisation



## Fonds national parentalité (FNP) Axe1



# Calendrier des appels à projets 2026

## Fonds locaux



à partir du  
1er décembre  
2025



Toute l'année et au plus tard octobre 2026

Lancement de  
l'appel à projets  
2026

Transmission  
des demandes



Réunions des Commissions d'action Sociale et Conseil  
d'Administration CAF de février à décembre  
Calendrier 2026 à venir

Etude et  
validation des  
projets\*



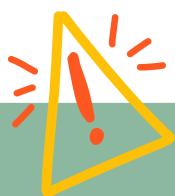
Après chaque CAS et CA dans un  
délai moyen de 30 jours

Transmission  
des notifications  
d'avis de  
décision  
financière

# Conditions d'éligibilité

## Toute demande de subvention doit:

- Faire l'objet d'une demande via le formulaire de demande complété avec l'attestation demandeur signée ;
- Pour les FPT, FNP et Prévention de la Radicalisation, être **supérieure à 1500€ soit un budget minimum de 1 875€/projet** ;
- Pour les Fonds locaux, **être supérieur à 1000€ soit un budget minimum de 1250€/projet** ;
- Etre transmise dans les délais impartis ;
- Etre complète au regard des pièces justificatives nécessaires à l'étude de la demande. À cet effet, **toute intervention sollicitée devra impérativement être accompagnée d'un devis.**



### IMPORTANT

Tout projet soutenu financièrement par la Caf du Jura doit **respecter le principe du co-financement** garantissant son intégration dans une dynamique partenariale.

Le montant total du financement accordé par la Caf du Jura **ne peut excéder 80% du coût de fonctionnement global du projet**. Le pourcentage d'intervention est apprécié en fonction des co-financements et dans la limite des crédits disponibles.

## Les structures éligibles au financement de la Caf du Jura :

- Les associations loi 1901 ;
- Les associations reconnues d'utilité publique à caractère sanitaire ou social ;
- Les établissements du secteur public et/ou privé à caractère social ou médico-social ;
- Les collectivités territoriales (communes, communauté de communes) ;
- Les acteurs du secteur privé lucratif sous réserve qu'ils mettent en place une gestion désintéressés ;

## Le porteur de projet s'engage à :

- Mentionner la Caf du Jura comme partenaire financier et apposer le logo sur tous les supports de communication destinés au public ;

# Conditions d'éligibilité (suite)

Les différents appels à projets ne finance pas les projets :



- qui relèvent du **fonctionnement ordinaire** d'une structure
- de financement d'un renfort d'équipe déjà soutenu par la Caf au titre d'un autre financement (subvention, prestations de services,...): les coûts de personnels déjà pris en compte dans un financement Caf sont à exclure
- les projets se déroulant **exclusivement sur le temps scolaire**
- **les contributions volontaires en nature**
- **Le bénévolat ou la mise à disposition gratuite de personnel**

Le FNP Parentalité ne finance pas spécifiquement :



- les dépenses d'investissement
- Les projets :
  - à **visée thérapeutique et de bien-être** à l'attention des parents
  - Les "**programmes parentalité**" (projet clef en main de type prestation descendante)
  - à **finalité uniquement occupationnelles** (loisirs, sportive, culturelle) ou d'animation collective conviviale. L'objectif poursuivi ne doit pas être de procurer aux familles un simple moment de loisirs partagés en famille mais d'aborder la parentalité (réflexion pratiques; activités éducatives)
  - d'**aide aux départs en vacances ou en week-end familles si elles s'inscrivent dans un cadre individuel** et portent sur le versement d'aides financières aux familles ;
  - relevant d'une **prise en charge spécialisée au titre de la protection de l'enfance, de la promotion de la santé, de la prévention de la délinquance ou de la prévention spécialisée**
  - de **prestataires privés de professions libérales**
  - **non impliqués sur le territoire Jurassien.**

Le FNP- Axe 1 finance les dépenses suivantes :

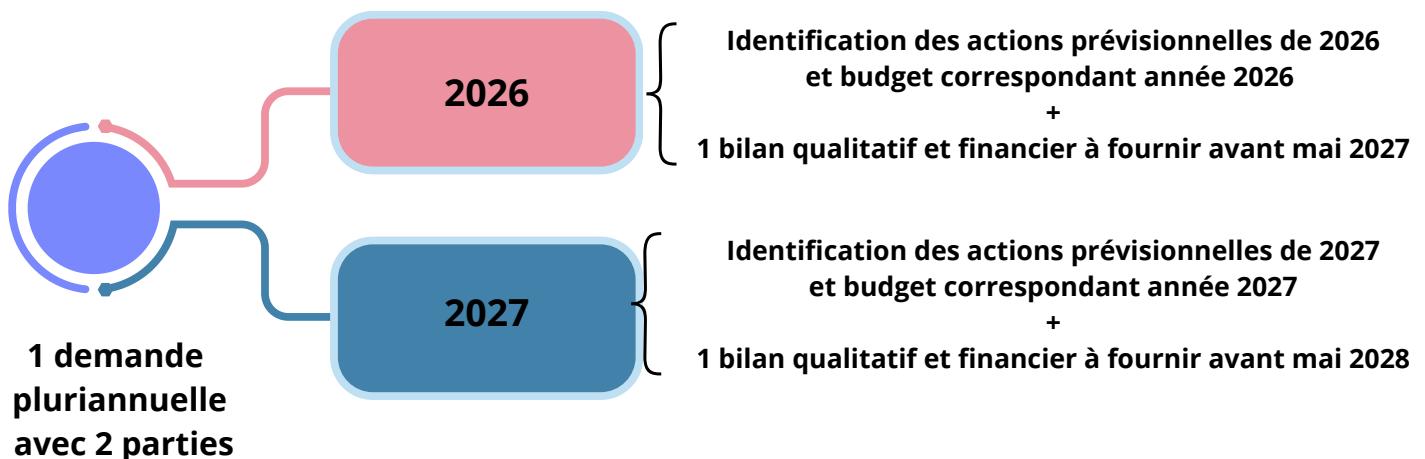


- Interventions de prestataires
- Location de salle ou de matériel
- Achat de "petit matériel" et consommables
- Assurances, frais de communication
- Transports ou déplacements
- Billetterie
- Charges de personnel si celui-ci ne fait pas l'objet d'une prise en charge dans le cadre d'un autre financement Caf et s'inscrit en dehors du temps de travail habituel et dans le cadre du projet présenté.

# Conditions d'éligibilité (suite)

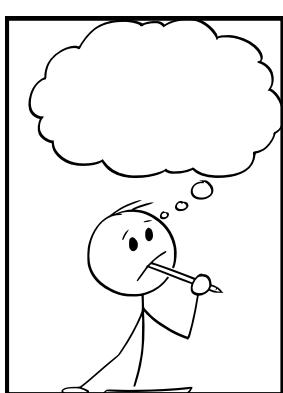
**Dans le cadre des subventions de fonctionnement,  
le projet financé doit se dérouler sur l'année civile d'attribution de la subvention.**

Si un projet se déroule à cheval sur deux années (ex: année scolaire), il doit impérativement être décomposé en 2 parties, une par année, tant sur le plan du déroulé de l'action que sur le plan budgétaire. Dans ce cadre une subvention pluriannuelle pourra être décidée et un bilan pour la mise en paiement de chaque année devra être fourni.



## Documentations et informations complémentaires

L'ensemble de la documentation associée aux appels à projets 2026 est disponible sur notre **Caf.fr > partenaires locaux** :



<https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-du-jura/partenaires-locaux/appels-projet>



Pour tout renseignement complémentaire  
vous pouvez prendre contact avec le service Action Sociale

**Instruction technique  
(Recevabilité du dossier - Pièces justificatives)**  
[subas@caf39.caf.fr](mailto:subas@caf39.caf.fr)

**Etude et analyse du dossier sur le fonds**  
Auprès de nos chargées de conseil et développement  
de votre territoire

Julie Brançon <a href="mailto:julie.brancon@caf39.caf.fr">julie.brancon@caf39.caf.fr</a>	Sylvie Forestier <a href="mailto:sylvie.forestier@caf39.caf.fr">sylvie.forestier@caf39.caf.fr</a>	Sonia MIDOL <a href="mailto:sonia.midol@caf39.caf.fr">sonia.midol@caf39.caf.fr</a>
Tous les dossiers parentalité tout territoire	Grand Dole	Bresse Haute Seille
Haut Jura Arcade	Jura Nord	Arbois Poligny Salins Coeur du jura
La Grandvallière	Terre d'Emeraude	Haut-Jura Saint-Claude
Plaine Jurassienne	Porte du Jura	Champagnole Nozeroy Jura
Val d'amour	Station les Rousses	ECLA